

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

AMENDEMENT

N ° AS220

présenté par

M. Pichereau, M. Zulesi, M. Fiévet, Mme Pompili, M. Paluszkiewicz, M. Baichère, M. Haury,
Mme Tuffnell, M. Orphelin, Mme Abba, Mme Park, M. Trompille, Mme Rossi, Mme De
Temmerman, Mme Gaillot, M. Vignal, Mme Couillard, Mme Le Peih, Mme Bureau-Bonnard,
Mme Gomez-Bassac, Mme Rauch, Mme Krimi, M. Mbaye, Mme Melchior, M. Damien Adam,
Mme Bono-Vandorme et M. Buchou

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 58, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.